



## Revue archéologique de l'Est

Tome 62 | 2013  
n° 185

---

### Nicolas MATHIEU, *L'Épitaphe et la mémoire : parenté et identité sociale dans les Gaules et Germanies romaines*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 502 p. ISBN :  
978-2-7535-1393-8, 24€.

Jacques Meissonnier

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rae/7885>  
ISSN : 1760-7264

#### Éditeur

Société archéologique de l'Est

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2013  
Pagination : 484-486  
ISBN : 978-2-915544-24-4  
ISSN : 1266-7706

#### Référence électronique

Jacques Meissonnier, « Nicolas MATHIEU, *L'Épitaphe et la mémoire : parenté et identité sociale dans les Gaules et Germanies romaines* », *Revue archéologique de l'Est* [En ligne], Tome 62 | 2013, mis en ligne le 11 décembre 2014, consulté le 23 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rae/7885>

---

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# Nicolas MATHIEU, L'Épitaphe et la mémoire : parenté et identité sociale dans les Gaules et Germanies romaines

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 502 p. ISBN : 978-2-7535-1393-8, 24€.

Jacques Meissonnier

---

- 1 L'auteur, professeur d'histoire romaine à l'université Pierre Mendès-France Grenoble 2, livre, avec cet ouvrage épais, un véritable manuel d'épigraphie et de commentaire de document historique concernant les stèles et monuments funéraires dans un cadre géographique et chronologique parfaitement défini dans le titre.
- 2 L'introduction (p. 13-29) présente l'enquête sociale menée à travers un corpus d'environ 800 inscriptions funéraires qui fournissent des indications sur la parenté naturelle, adoptive ou nourricière existant entre les différents personnages cités et, parfois, représentés. Suivent trois parties se répartissant les dix chapitres de l'ouvrage. La première partie, « Construire le souvenir » (p. 31-110), pose la question des lieux et des temps de l'édification du monument et de l'idée que le monument veut donner de la vie. Qui a choisi l'inscription, le vivant ou le mort, et à quel moment ? Quelle ampleur donner au monument, selon qu'il y figure une ou plusieurs personnes ? Dans quel ordre les différents personnages sont-ils cités dans l'inscription ? Les réponses à toutes ces questions donnent lieu à des tableaux chiffrés suivis d'interprétations nuancées dans lesquelles interviennent des arbres généalogiques qui indiquent clairement les différentes solutions possibles. Cette rigueur démonstrative avec tableaux et arbres généalogiques se retrouve dans chaque chapitre.
- 3 La deuxième partie, « Mémoire privée, mémoire publique ? La mémoire affichée » (p. 111-215) aborde le problème de savoir s'il faut considérer le monument funéraire, simple stèle ou vaste monument, comme un objet privé ou public. Dans tous les cas, le

monument funéraire affiche le souvenir privé d'un ou plusieurs individus aux yeux du public passant devant. L'hommage ainsi rendu aux défunts, mais aussi aux vivants, n'en est pas pour autant un hommage public au sens précis que lui a donné Sabine Lefebvre dans sa communication à la séance du 18 mars 1998 des Antiquaires de France qui énonce clairement les « Critères de définition des hommages publics dans l'Occident romain » (BSNAF, 1998, p. 100-111, article manquant à la bibliographie). Les personnes mentionnées dans l'inscription s'identifient par leur parenté, mais aussi par leur culture (romaine, celtique ou gréco-orientale) qui se découvrent dans l'origine des noms des personnes, dans les professions mentionnées, dans les formulaires employés et dans les représentations sculptées. L'a. compare toutes ces données à travers l'ensemble de l'Empire romain afin d'en tirer l'originalité des Gaules et des Germanies. Cependant, l'a. se demande s'il existe une part personnelle dans des formulaires qui paraissent bien stéréotypés. Parmi les stéréotypes familiaux et sociaux, affectifs et moraux, la part personnelle reste difficile à déceler. Les relations familiales étaient-elles dénuées d'affection ? Les termes affectifs employés dans les inscriptions sont-ils purement conventionnels ? Aujourd'hui, en visitant nos cimetières du XXI<sup>e</sup> siècle ou en regardant les vitrines des entreprises de pompes funèbres, quelles réponses donnons-nous aux mêmes questions devant les inscriptions mentionnant le « tendre époux », le « père adoré », « l'ami regretté » ?...

- 4 Dans la troisième partie « Au miroir de soi, au miroir des autres » (p. 217-316), une petite erreur s'est glissée entre les pages 254 et 316, en haut des pages de gauche, en leur attribuant le titre de la deuxième partie. Dans cette dernière partie, l'a. étudie les formulaires des inscriptions mentionnant les fonctions et professions, magistrats locaux, décurions, sévirs, commerçants et artisans. Il consacre aussi un chapitre entier aux divers aspects de la parenté nourricière, du point de vue des parents, mais aussi des enfants et des nourrices. Ces dernières peuvent être professionnelles comme cette *Severina* de Cologne, ancêtre de nos Morvandelles, nourrices sèches ou humides des « petits Parisiens » du XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècle. Le dernier chapitre fait revivre « une société en pierre » en commentant finement quelques dossiers exemplaires qui permettent de connaître plusieurs générations, des liens entre familles. L'a. insiste sur trois cités privilégiées qui fournissent, grâce à leur géologie, de nombreux exemples et qui sont du ressort de la R.A.E., celles des Sénons, des Éduens et des Lingons. Passons sur quelques confusions p. 309 (« Entrains, chez les Sénons », le « territoire mandubien, chez les Éduens ») et retenons « la forte proportion de couples chez les Lingons (près d'un quart des occurrences : 21 sur 85) et à l'opposé leur quasi absence chez les Éduens ». L'a. est attentif à l'actualité de la recherche archéologique puisqu'il mentionne à plusieurs reprises l'importance de la documentation issue de la fouille récente de la nécropole de Pont-l'Évêque à Autun. Mais il n'a pas pu bénéficier de sa publication (VENAULT St., DEYTS S., LE BOHEC Y. et LABAUNE Y., « Les stèles funéraires de la nécropole de Pont-l'Évêque : contextes de découverte et étude du corpus », *Bulletin archéologique*, 35, 2009, p. 129-204) parue trop peu de temps avant son propre ouvrage.
- 5 La conclusion générale (p. 317-325) précède une abondante bibliographie (p. 327-352) qui est classée selon onze thèmes, ce qui est pédagogique pour les étudiants, mais en fait peu pratique pour les lecteurs. Un classement global par ordre alphabétique aurait eu ma préférence. Une table de concordance entre les numéros du corpus et les sources épigraphiques (*CIL*, *ILN*, *AE*,...) répartis entre cinquante termes latins de parenté occupent les p. 353 à 372. Vient ensuite une grosse annexe (p. 375-448) qui regroupe tous les arbres

généalogiques. Suivent les figures hors texte (p. 449-458) et l'index des noms (p. 459-491) et les tables des documents (p. 493-496) et des matières (p. 497-501).

- 6 Deux reproches importants peuvent être faits à ce livre. Le premier reproche est l'absence de glossaire des termes techniques de la parenté utilisés, tant latins que français. La plupart des lecteurs, étudiants ou autres, ont besoin d'avoir en plus de ce livre de 502 pages les dictionnaires Gaffiot et Robert sur les genoux. Et encore le Petit Robert ne suffit pas toujours. Défaut rédhibitoire pour lire l'ouvrage dans le train ! Parmi les lecteurs de ce livre, bien peu sont des latinistes avertis ou bien des spécialistes du droit familial. Le prix de 24 € est très abordable, mais c'est au détriment du papier employé, inadapté aux photographies. C'est le second reproche. Sur 48 photos de stèles comportant une inscription, 19 seulement sont à peu près lisibles et 29 franchement illisibles. À quoi bon mettre des photos d'inscriptions si le lecteur est privé du plaisir de les déchiffrer ?
- 7 Ces critiques ne doivent pas masquer les grandes qualités de rigueur et de sensibilité d'analyse qui se retrouvent tout au long des pages de cet ouvrage novateur. Plusieurs développements sont particulièrement éclairants et évitent de se contenter d'impressions. Comment faut-il comprendre *nepotes* et *neptes*, petits-fils ou neveux, petites-filles ou nièces, selon les cas (p. 169-188) ? L'importance relative des différentes épithètes laudatives, chiffres à l'appui (p. 195-215). Il démontre que les charges illustrant le rang social passent avant les liens de parenté ou les termes d'affection (p. 234-247). La piété filiale est le motif principal de la commémoration, plus que la conception d'une famille élargie. Les commémorations uniques sont légèrement majoritaires (139 cas, soit près de 54 %), mais dans le cas de liens nourriciers, la commémoration unique est prépondérante (49 cas sur 59, soit 83 %). Les commémorations multiples sont moins fréquentes, mais plus variées. Nous pouvons nous étonner du faible nombre d'enfants représentés sur les monuments, un ou deux tout au plus. Si nous prenons un exemple bien documenté dans la famille impériale, celle de Marc Aurèle, que trouvons-nous ? Marc Aurèle épouse Faustine II en 145. Ils ont respectivement 24 et 15 ans. En 31 ans de mariage, ils ont eu treize enfants, six filles et sept garçons, dont huit sont morts avant 15 ans. Cinq enfants seulement ont atteint l'âge adulte, ont survécu à leurs parents et sont décédés entre 30 et 50 ans, quatre filles et un unique garçon, Commode qui succède à Marc Aurèle à la tête de l'Empire. Faustine II et Marc Aurèle, eux sont morts respectivement à 46 et 59 ans (renseignements tirés de Dietmar KIENAST, *Römische Kaisertabelle, Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1996, p. 137-146). Cet exemple, pris au plus haut de l'État, dans un milieu où nous pouvons imaginer les meilleures conditions sanitaires de vie, montre la forte mortalité des enfants et donc le peu de survivants pour assurer la commémoration des parents. La plupart des épitaphes sont faites par un vivant pour un mort, celles érigées par testament sont rares (23 sur 779), mais elles sont la marque de citoyens romains, une frange étroite de la population qui seule a le droit de rédiger un testament valable en droit romain. Latins et pérégrins ont naturellement cette faculté dans leur droit local (p. 45-53). Chaque fois que les inscriptions sont un peu développées, elles illustrent et affichent avec fierté l'ascension sociale et l'intégration au modèle romain. Cependant, les représentations sont résolument drapées dans les vêtements des contrées celtiques. Même pour un citoyen romain, était-il raisonnable de s'habiller à la romaine sous les rigueurs climatiques du nord-est des Gaules ? Il n'y a guère que les militaires dont les inscriptions sont de plus en plus bavardes au fil du temps, du 1<sup>er</sup> à la fin du III<sup>e</sup> siècle,

qui portent l'uniforme et donc un vêtement romain. Une des conclusions importantes pour les recherches à venir, souligne que les différences entre les monuments et les modes de commémoration reflètent davantage des ateliers de sculpteurs et de lapicides que des différences de culture ou de représentation de soi. Elle donne raison à Gérard COULON et Simone DEYTS, *Les stèles funéraires gallo-romaines de Saint-Ambroix (Cher) : un atelier de sculpture dans la cité des Bituriges*, Châteauroux, 2012, qui ont republié un ensemble de 41 stèles provenant d'un même site avec d'excellentes photos de Claude-Olivier Darré et qui mettent ainsi en évidence les particularités d'un même atelier de sculpture. Un encouragement à revisiter les grandes collections épigraphiques et sculptées qui ne se trouvent que dans les capitales de cité et dans quelques agglomérations secondaires importantes privilégiées par la géologie.